



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 308-6 SUR LE ZONAGE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance ordinaire le 16 mai 2022 par Anthony Mangione, conseiller municipal ;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été soumis lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique de consultation tenue le 20 juin 2022 à 18 h 30, à la suite d'un avis public annonçant ces procédures de consultation ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à la modification de sa réglementation relative à l'implantation de bâtiments tel qu'indiqué dans la grille de spécification R-18 où le nombre d'étages maximum est susceptible de passer de deux (2) à trois (3) ainsi qu'un ajustement du coefficient d'emprise au sol ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à la modification de sa réglementation relative aux usages dans la zone C-1, que celle-ci pourra permettre de nouveaux usages résidentiels ou commerciaux ainsi qu'un ajustement du coefficient d'emprise au sol ;

IL EST PROPOSÉ QUE le règlement no 308-7 sur le zonage soit adopté tel quel tout en abrogeant toute réglementation antérieure telle que rédigée ;

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

LE TOUT conformément à la Loi. Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 5^e jour du mois de juillet 2022.

Clément Costanza,
Directeur général et secrétaire-trésorier